

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 41/2016
Date de la séance du CE: 13 janvier 2016
Direction: Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

Site biennois du Parc national d'innovation PNI; Crédit d'objet

1 Objet

Crédit d'engagement pour des subventions destinées à la société Innocampus SA pour l'aménagement du site biennois du Parc national d'innovation. Le crédit comprend une subvention d'investissement et un prêt d'aide à l'investissement de la Confédération pour la construction du nouveau bâtiment ainsi que des subventions d'exploitation pour la période 2018-2021.



2 Bases légales

- Articles 46, 48, alinéa 1, lettre a, 50 et 52 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0)
- Article 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)
- Articles 6 à 10 de la loi du ■ sur l'encouragement de l'innovation (LEI; RSB ■)
- Articles 7 et 8 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0)
- Articles 2, 3 et 5 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1)

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Nouvelle dépense unique (art. 46 et 48, al. 1, let. a LFP).

En vertu de l'article 5 LCIM, la compétence en matière d'autorisation de dépenses pour la caution liée au prêt de la Confédération (engagement conditionnel) incombe exclusivement au Conseil-exécutif.

4 Montant déterminant du crédit

Dépense déléguée relevant de la compétence du Conseil-exécutif
(caution liée au prêt de la Confédération, engagement conditionnel)
Subvention d'investissement
Subvention d'exploitation

CHF 5 000 000
CHF 14 000 000
CHF 6 000 000

Montant déterminant pour la compétence en matière financière CHF 20 000 000

5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit d'engagement sous forme de crédit d'objet porté à la charge du groupe de produits 03.16.9800 Développement et surveillance économique.

Compte 365000. Paiements partiels prévus durant la période 2018-2021 selon le calendrier suivant:

2018	2 millions de francs
2019	2 millions de francs
2020	1 million de francs
2021	1 million de francs

Compte 565000. Paiements partiels prévus durant la période 2018-2019 selon le calendrier suivant:

2018	10 millions de francs
2019	4 millions de francs

Les dépenses sont en partie déjà portées au plan intégré mission-financement pour la période 2017-2019. On peut supposer que les moyens disponibles permettront d'assurer le financement si la coordination avec d'autres projets est garantie et si les priorités sont hiérarchisées.

6 Charges et conditions

La Direction de l'économie publique est chargée de l'exécution. Si elle en fait la demande, elle doit se voir communiquer tout renseignement nécessaire au contrôle et à la surveillance et doit avoir accès au dossier.

Des conditions et charges supplémentaires destinées à assurer l'octroi de subventions à partir de 2018 seront fixées au moment opportun dans un contrat de prestations conclu entre la Direction de l'économie publique et Innocampus SA.

7 Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation populaire facultative et doit être publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil
- Commission des finances